

Le 15 décembre 2009

DECRET
Décret n° 2009-567 du 20 mai 2009 modifiant le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008
relatif à l'instauration d'une indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir
d'achat

NOR: BCFF0902606D

Version consolidée au 24 mai 2009

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique,

Vu le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008 relatif à l'instauration d'une indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat ;

Vu l'avis de la Commission consultative d'évaluation des normes du 6 novembre 2008,

Décète :

Article 1

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Décret n°2008-539 du 6 juin 2008 - art. 1 (V)
- Crée Décret n°2008-539 du 6 juin 2008 - art. 4 bis (V)

Article 2

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Décret n°2008-539 du 6 juin 2008 - art. 6 (V)

Article 3

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Décret n°2008-539 du 6 juin 2008 - art. 7 (V)

Article 4

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Décret n°2008-539 du 6 juin 2008 - art. 8 (V)

Article 5

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Décret n°2008-539 du 6 juin 2008 - art. 9 (V)

Article 6

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Décret n°2008-539 du 6 juin 2008 - art. 12 (V)

Article 7

La ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, la garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre de la défense, la ministre de la santé et des sports, le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique et le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française et prendra effet à compter du 1er janvier 2009.

Fait à Paris, le 20 mai 2009.

François Fillon

Par le Premier ministre :

Le ministre du budget, des comptes publics
et de la fonction publique,

Eric Woerth

La ministre de l'intérieur,
de l'outre-mer et des collectivités territoriales,

Michèle Alliot-Marie

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Rachida Dati

Le ministre de la défense,

Hervé Morin

La ministre de la santé et des sports,

Roselyne Bachelot-Narquin

Le secrétaire d'Etat

chargé de la fonction publique,

André Santini